



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N°2021 – 121

Séance du 27 octobre 2021

ANIMATION TECHNIQUE DU CONTRAT SOURCES EN ACTION

SUBVENTIONNEMENT DES MOYENS HUMAINS 2022

L'an deux mille vingt et un, le 27 octobre à 17 heures 30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 16 octobre 2021.

ETAIENT PRESENTS : Madame Valérie BERTIN et Céline COLLET-DUFAYS et Messieurs Claude BIALOUX, Alain DETOLLE, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Denis PRIOURET, Alex SAINTRAPT et Didier TERNAT

ETAIT EXCUSE : Jean-Luc LEGER

M. Laurent LHERITIER présente le rapport suivant :

La Communauté de communes Creuse Grand Sud est cosignataire du second cycle du projet et elle est engagée en qualité de maître d'ouvrage pour la mise en œuvre d'opérations sur son territoire.

Les actions développées depuis 2017 dans le cadre du second cycle du contrat territorial Sources en action s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et en continuité avec le programme du contrat de rivière Creuse amont. L'année 2021 fut la dernière tranche opérationnelle d'actions mais la programmation technique ne pourra être achevée qu'au cours du premier semestre 2022 en parallèle de la procédure de renouvellement du contrat.

Dans la perspective de mettre en œuvre les actions « 2021 » du programme, de procéder à l'achèvement du cycle 2017/2021 par l'établissement d'un bilan, et de réaliser le travail nécessaire à la reconduction des engagements de la Communauté de communes, il est sollicité un accompagnement financier pour une mission représentant 1 ETP. Celle-ci sera conduite par l'équipe du service environnement et dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Les missions 2022 seront les suivantes :

- Suivi des réalisations et achèvement de la programmation 2021

- Réalisation d'un bilan, d'un état des lieux et d'une évaluation des engagements 2017/2021 de la Communauté de communes au cycle 2 du contrat Sources en action
- Diagnostic préalable à la construction d'une future participation au cycle 3 du contrat territorial Sources en action
- Rédaction de la feuille de route et de la stratégie de la Communauté de communes ; accompagnement des procédures de validation et d'engagement en lien avec les coordinateurs du contrat

Le plan de financement prévisionnel 2022 est le suivant :

Pour l'année 2022, le cout de fonctionnement prévisionnel relatif aux missions d'animation s'élèverait à hauteur de **41 000 €** pour 1 ETP.

Animation du contrat Territorial Sources en action - année 2022 - PFP			
dépenses 2022		recettes prévisionnelles 2022	
Salaires chargés de la chargée de mission 1 ETP	36 000,00 €	AELB taux 60 %	21 600,00 €
		AELB forfait "frais fonctionnement" x 1 ETP	6 000,00 €
<i>Frais de fonctionnement 1 ETP (estimatif)</i>	5 000,00 €	Autofinancement	13 400,00 €
<i>total</i>	41 000,00 €	<i>total</i>	41 000,00 €

Le montant des subventions sollicitées s'élève à hauteur de **27 600 €** pour des dépenses prévisionnelles s'élevant à hauteur de **41 000 €**. La part d'autofinancement s'élève à hauteur de **13 400 €**.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE la Présidente à solliciter auprès des partenaires les subventions dont pourra bénéficier cette opération.**

Ainsi fait et délibéré le 27 octobre 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

10 NOV. 2021

La Présidente,
Valérie BERTIN

